

Réglementation Trottinette électrique

Obligations

Interdictions



Rouler sur les pistes cyclables, ou sur les routes limitées à 50 km/h



De nuit, comme de jour, lorsque la visibilité est faible, porter un gilet



1er juillet 2020 : la trottinette devra être équipé de feux avant et arrière, de dispositifs réfléchissants, de freins et avertisseur sonore



Rouler sur les trottoirs



Transporter des passagers



Porter des écouteurs ou un casque audio



Rouler à plus de 25 km/h

